



ST DENIS D'ORQUES

Bulletin Municipal

Décembre 2013
n° 18



**Meilleurs Vœux
2014**

Le Mot du Maire

En cette fin d'année plutôt morose, essayez d'oublier vos peines et de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Nous avons une pensée pour ceux qui sont dans la peine (maladie, décès...). J'ai une pensée toute particulière pour Jean-Louis qui nous a quitté suite à une terrible maladie, il a assuré son rôle au Conseil Municipal jusqu'aux derniers jours.

Je ne vous parlerai pas des projets 2014 qu'il appartiendra au nouveau conseil de définir. Toutefois, nous préparerons au premier trimestre le passage à la semaine de 4 jours et demi en concertation avec les instituteurs et les parents d'élèves.

Je regrette que chaque Ministre change de politique d'éducation pour vouloir plus laisser son nom à la postérité que préparer l'avenir de nos enfants.

Je voudrais rassurer ceux qui pourraient s'inquiéter de la santé financière de la Commune. Les tableaux ne devraient laisser aucun doute. Aussi en 2013, malgré une baisse des taux de fiscalité de 2%, le niveau des charges financières de notre Collectivité n'a jamais été aussi bas.

La baisse des taux en 2013 a deux causes :

- la bonne situation financière de la Collectivité le permettait
- la hausse de 2009 était une opération technique afin d'optimiser les compensations de l'Etat suite à la réforme de la taxe professionnelle.

2013 a été marqué par le transfert du service d'eau à Charnie-Champagne.

Vous avez pu être perturbé par la facturation au-delà de quelques erreurs ponctuelles inévitables. Le système s'est complexifié du fait de la facturation de l'assainissement par la Commune.

Nous avons eu le départ en retraite de Jean-Louis BUTET qui n'a pas été remplacé compte-tenu de la diminution de la charge de travail globale.

Au niveau des travaux :

Tout d'abord, l'église, remplacement du chauffage, changement des deux moutons supportant les cloches, protection foudre pour près de 30 000 €.

Depuis la loi de 1905, l'église appartient à la Commune qui la met à disposition de l'association paroissiale (Relation propriétaire-locataire). Certains pourraient trouver l'investissement superflus mais il est de notre devoir (quelque soit nos convictions religieuses) d'accompagner nos défunts et leurs familles dignement.

Ensuite, des travaux de réfection de voirie (rue desservant les lotissements et l'aire de jeux, aménagement et réfection de la chaussée au niveau de l'abri bus, accès garage.....) pour un montant de 18 000 €.

En ce qui concerne la présence médicale, je vous renvoie au compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1er octobre.

Monsieur LEVITCHI recevra le mardi matin et le jeudi toute la journée et bien sur les autres jours à son cabinet Ste Suzanne. Mais, pour pérenniser sa présence à St Denis, je vous invite vivement à consulter à St Denis.

Après 20 ans d'exercices, des travaux importants d'isolation et d'accessibilité ont été réalisés à la Maison de Retraite.

Ces travaux n'auront pas d'incidences sur le prix de journée car ils ont été provisionnés depuis quatre ans.

Je tiens à rappeler que le prix de journée est l'un des plus bas de la région avec un service rendu que beaucoup nous envie. J'en profite pour saluer le personnel.

Au 1er Janvier 2014, les regroupements des communautés de communes du Pays de Loué, Vègre et Champagne, et de Noyen et Tassillé deviendront une nouvelle entité.

Nous avons travaillé en 2013 pour échafauder cette structure ; les dés sont jetés, il nous faut éviter toutes dérives et s'y employer pour maintenir un juste équilibre sur le nouveau territoire.

Le renouvellement du Conseil Municipal aura lieu le 23 et 30 mars prochain. Vous trouverez les modalités de vote, d'éligibilité, de candidature dans ce bulletin.

Je voudrais préciser que la Loi du 16 décembre 2010 a considérablement diminué les marges de manœuvre de nos Collectivités rurales et que l'Administration d'Etat avec ses normes excessives imposées avec arrogance rend la tâche des élus complexes.

Je reviendrais sur ses deux points lors de la cérémonie des vœux.

Je tiens à remercier les Conseillers Municipaux, les membres du CCAS, le personnel de la Commune et de la Maison de Retraite pour leur collaboration, à cette réussite que nous partageons ensemble.

Je vous invite à l'échange des vœux le 10 janvier prochain. Dans cette attente, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'années.

Bon Noël et Meilleurs Vœux pour 2014

Daniel MARTIN

Vœux de la Municipalité

L'équipe municipale vous invite à l'échange des vœux le **Vendredi 10 janvier à 19h45** à la salle polyvalente. Le Maire vous accueillera, reviendra sur l'année 2013

INFOS SERVICES

Mairie :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Tél : 02.43.88.43.14 – Fax : 02.43.88.21.08
Mail : mairiestdenisdorques@wanadoo.fr
Site : www.saint-denis-dorques.fr

Permanence des Elus :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h à 12h

Garderie Périscolaire :

Le matin : 7h30 – le soir 18h15

Cabinet Médical : 02.43.80.19.47

Consultation au cabinet le mardi matin et le jeudi toute la journée sur rendez-vous

Agence Postale :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h et de 16h à 18h
Tél/Fax : 02.43.88.43.72

Bibliothèque : (1^{er} étage de la Mairie)

Ouverte à tous et prêt gratuit :

Mardi, mercredi et vendredi de 11h à 12h
Vacances scolaires : uniquement le mercredi matin.

<https://www.facebook.com/pages/Saint-Denis-dOrques/1433796230172972>

Le Maire et le Conseil Municipal

Se réjouissent des naissances :



Présentent tous leurs vœux de bonheur aux nouveaux époux :



Et prennent part à la peine des familles pour ceux et celles qui nous ont quittés :

TRAITEMENT DES DECHETS

Ramassage des ordures ménagères

Il s'effectue le **mercredi** matin de bonne heure. Il est souhaitable de les sortir la veille.

En cas de **jours fériés** (lundi, mardi ou mercredi), le ramassage est **reporté au jeudi**.



Si votre sac n'a pas été ramassé, vérifiez que celui-ci contient seulement des déchets ménagers.

Déchetterie Communautaire
(Boulevard de la Gare)
Tél 02.43.39.01.62

Changement des horaires à compter du 2 janvier 2014

Ouverte les **lundis et jeudis** de **9h à 12h**,
les **mardis, vendredis** et **samedis** de
14h à 17h

Les déchets professionnels ne sont pas admis en déchetterie. Se renseigner auprès des Chambres Professionnelles (Agriculture, Métiers, Commerce...)

NEIGE-VERGLAS



Recommandations :

- Ne sortir qu'en cas de réelle nécessité,
- Les agents pratiquent les opérations de salage-sablage. Ils ne peuvent être dans tous les endroits au même moment. En cas de chutes de neige importantes, nos moyens techniques ne nous permettent pas d'intervenir dans toutes les situations.
- Les trottoirs doivent être dégagés. Même si les trottoirs appartiennent à la Collectivité, ceux-ci doivent être praticables (responsabilité du riverain).

Du sel est à votre disposition sous certaines conditions : contacter la Mairie.

Le sel doit être utilisé en petite quantité pour éviter toute pollution. Inutile d'utiliser le sel à des températures inférieures à - 5°.

RECENSEMENT

Le **recensement de la population** aura lieu du **16 janvier au 15 février 2014**.

Les agents recenseurs seront munis d'une carte avec une photo. Une photo des agents recenseurs paraîtra dans la presse début janvier. Un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres vous informant du recensement. Puis l'agent recenseur passera vous déposer un formulaire que vous devrez compléter et convenir d'une date pour le récupérer.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est effectué tous les cinq ans et ne sert qu'à des fins statistiques.



ST DENIS D'ORQUES

Insee & votre commune

ELECTIONS

Pour pouvoir voter :

Il faut **être inscrit sur les listes électorales**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant été recensé. **En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le 31 décembre de chaque année.**

Sont concernés : Les personnes nouvellement domiciliées à St Denis d'Orques, celles qui ne sont pas encore inscrites, les jeunes qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2014 et qui n'ont pas reçu d'avis de leur inscription d'office.

Pièces à fournir : une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou de résidence de plus de 6 mois ou de paiement d'une taxe locale depuis 5 ans.

Permanence pour l'inscription : 31 décembre avant 12h



Une pièce d'identité devra être présentée le jour du vote
(Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo ou autre document avec photo)

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les candidats aux élections municipales doivent déposer leur candidature en Préfecture au plus tard le 6 mars 2014 (renseignements sur <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat> ou auprès des Services de la Préfecture). Le nombre de conseillers municipaux pour notre commune est de 15.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés

- Le risque inondation du Treulon reste le plus présent sur la commune
- Le risque mouvement de terrain est très localisé
- Le risque feu de forêt concerne surtout la forêt de la Grande Charnie
- Les risques climatiques font partie des aléas météorologiques
- Le risque sismique : la commune est dans une zone sismique classée en aléa faible.
- Le risque lié au transport de matières dangereuses est un risque diffus sur l'ensemble du département et sur la commune

La sécurité au quotidien est une préoccupation majeure de la Municipalité. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la Commune (inondation, mouvement de terrain, feux de forêt, climat, séisme, transport de matières dangereuses), ainsi que les consignes de sécurité à connaître. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

URGENCES

N° européen de secours (et tél. mobile).....	112
Pompiers.....	18
SAMU.....	15
Gendarmerie (Loué).....	02.43.88.40.29 ou 17
Préfecture.....	02.43.39.72.72

Bien informé, chacun sera ainsi mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne.

Le « Pack Sécurité » à préparer chez soi

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater les ouvertures)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments, notamment traitement quotidien



Le risque inondation



Le risque mouvement de terrain & minier



Le risque feux de forêt



Le risque aléas climatiques



Le risque sismique

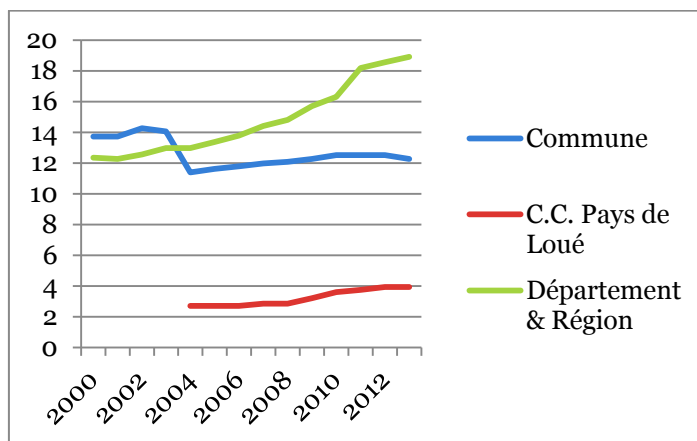


Le risque Transport Matières Dangereuses

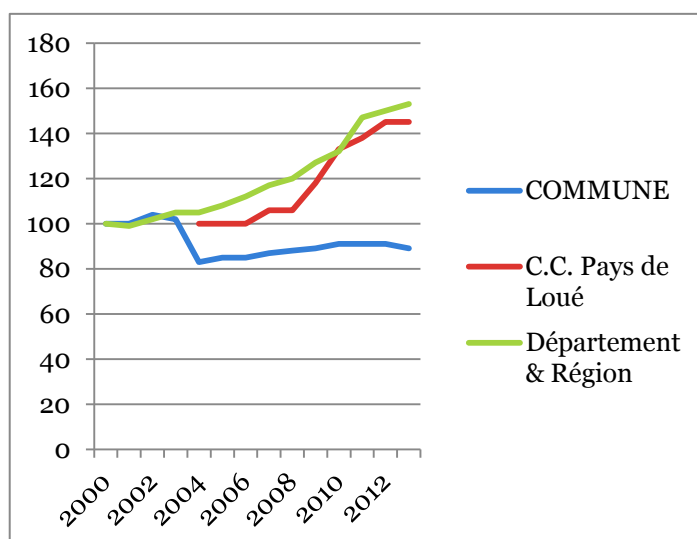
L'intégralité du document est à votre disposition à la Mairie

Taux d'imposition du foncier bâti de 2000 à 2013

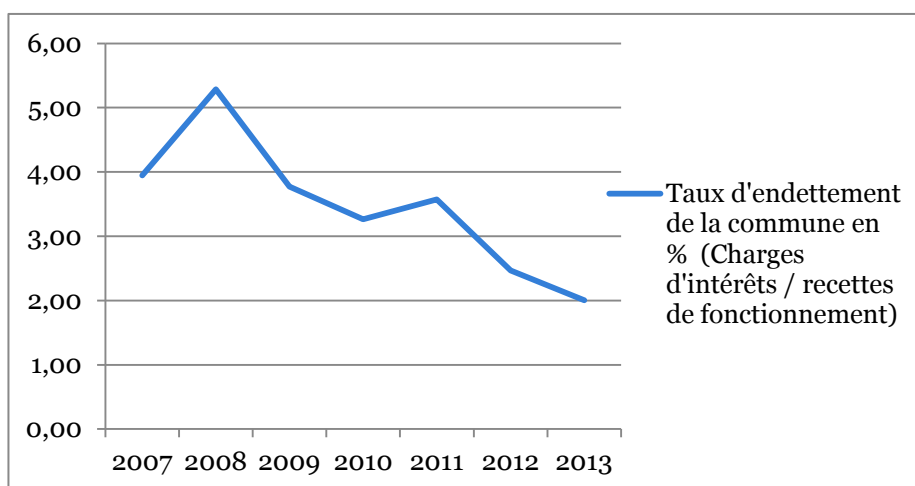
	Commune	C.C. Pays de Loué	Département & Région
2000	13,72		12,36
2001	13,72		12,26
2002	14,26		12,56
2003	14,05		12,97
2004	11,4	2,71	12,97
2005	11,63	2,71	13,37
2006	11,8	2,71	13,8
2007	11,97	2,87	14,41
2008	12,09	2,87	14,8
2009	12,27	3,21	15,71
2010	12,52	3,61	16,3
2011	12,52	3,75	18,19
2012	12,52	3,94	18,55
2013	12,27	3,94	18,92



Evolution des taux – base 100



Taux d'endettement de la Commune



Le taux d'endettement a augmenté en 2008 en raison de la création de la station dépurateur.

Assemblée Générale des Maires Ruraux de France de la Sarthe

Le 16 novembre 2013 a eu lieu dans notre Commune l'Assemblée Générale des Maires Ruraux de la Sarthe en présence de :

- Monsieur Vanick **BERBERIAN**, Président national,
- Monsieur Jean-François **HOUSSIN**, Sous-Préfet de la Flèche,
- Monsieur Dominique **DHUMEAUX**, Président Départemental,
- Monsieur Fabien **LORNE**, Conseiller Général représentant le Président du Conseil Général,
- Madame Sylvie **TOLMONT**, Députée.

Lors de cette assemblée, de nombreux sujets ont été abordés en particulier la réforme des rythmes scolaires, les finances des Communes, la ruralité et ses problèmes.

Monsieur Christophe **GUILLUY**, Géographe auteur de plusieurs ouvrages a fait un exposé très intéressant sur l'évolution socio-économique de la France.



Les grandes agglomérations qui représentent 40% de la population concentrent la plus grande partie de la richesse nationale ainsi que la plus grande part des politiques publiques.

L'intervenant concluait sur le constat que seul un rapport de force pourrait permettre à la « France périphérique » de s'en sortir.

L'association des Maires Ruraux de la Sarthe s'est constituée il y a 3 ans à partir de 4 communes. Aujourd'hui, plus de 60 sont adhérentes.

Cette association indépendante de tout parti politique informe et représente les Maires des Communes de moins de 3 500 habitants partout en France.

COMMUNALE

Maison de retraite

1993



2013



Construite en 1993, la Maison de Retraite accueillait ses premiers résidents.

Cette année d'importants travaux ont été effectués :

- Les façades du patio ont été entièrement refaites afin d'améliorer l'isolation mais aussi l'accessibilité avec la mise en place de portes automatiques.
- Agrandissement de l'espace d'accueil,
- Climatisation de deux salles à manger,
- Réfection de l'ensemble du carrelage.

Une porte ouverte aura lieu le samedi 18 janvier de 10h à 12h00

Cet investissement représente 409 950,00€ TTC

Arrivée du Père Noël



Vie Associative

Musique Municipale



Travaux Manuels



**Préparation de la Fête
Communale**



Marché Maison de Retraite



Repas du CCAS



Commémoration du 11 novembre



U.S. St Denis d'Orques

Réunions de Conseil Municipal

Réunion du 7 février 2013

Semaine de 4,5 jours à l'école

Suivant les informations en notre possession, nous reportons ce sujet au prochain conseil.

Fusion Loué-Brûlon

Le projet des statuts de la nouvelle EPCI des communautés de Communes de Vègre et Champagne et des Pays de Loué et des communes de Noyen sur Sarthe et Tassé ont été validés par le Préfet suivant son arrêté n°2012349-0006 du 14 décembre 2012. Nous devons nous prononcer sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts de la nouvelle EPCI nos observations avant le 14 mars. Une copie du projet des statuts a été transmise à chaque conseiller ainsi qu'une copie du tableau des groupes de travail pour préparation de la nouvelle EPCI.

Signalisation pont autoroute VC5 (Route de Thorigné)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'installer des panneaux de priorité sur le pont de l'autoroute et de vitesse sur la voirie du VC5 (route de Thorigné).

Réunion du 22 mars 2013

Taux imposition 2013

Avant le vote des Budgets, Monsieur le Maire propose une baisse de 2% des taux d'imposition pour 2013 :

Favorable : 9

Les taux pour 2013 sont :

TFB ...: 12,27 % TFNB : 29,03 % TH: 17,09 % Taux relais/CFFE: 14,94 %

Convention d'entretien des dessertes incendie

Le SIAEP Charnie&Champagne propose une convention d'entretien pour les dessertes d'incendie. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Tarif tennis 2013

Suite à l'arrêt de l'association du tennis, le tennis sera géré par la Commune de St Denis d'Orques. Le Conseil Municipal décide des tarifs des tickets horaires et des cartes de tennis :

- Le ticket horaire est fixé à 3,00€ par personne
- La carte enfant est fixée à 12,00€ (étudiant, moins de 18 ans)
- La carte famille est fixée à 50,00€ (1 adulte + 2 enfants ou 2 adultes + 1 enfant)

Réunion du 14 mai 2013

Parafoudre

Suite aux différentes offres reçues concernant l'installation d'un parafoudre pour protéger le système électrique de l'église, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise GOUGEON pour 1 590,00 € HT soit 1 901,64 € TTC.

Moutons cloches de l'église

Suite aux différentes offres reçues concernant le remplacement des moutons des cloches n°1 et n°3, le Conseil Municipal a retenu l'entreprise BODET pour 4 387,00 € HT soit 5 246,85 € TTC.



Chauffage église

Monsieur le Maire demande qu'une commission se mette en place pour étudier le remplacement du chauffage de l'église.

Arnaud LELOUP – Marie-Pierre BEAUVAIS – Michel LELIEGE – Gérard JOUANNEAUX

SPANC

Monsieur le Maire informe que le contrôle des assainissements autonomes réalisé par la Communauté de Communes des Pays de Loué s'effectuera sur la Commune de juillet à septembre.

Une réunion d'information publique aura lieu le 3 juin à 20h30 à la salle polyvalente.

Réunion du 27 juin 2013

Points sur les travaux

- Rue des vignées : Monsieur le Maire lit la réponse de l'Agence de l'eau concernant la demande de subvention pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Celle-ci s'oriente négativement. Le Conseil Municipal décide de réétudier le dossier.
- Garage automobile : Suite aux différentes demandes de devis pour le remplacement de la couverture du garage automobile, la société DORIZE est venue sur place le 11 février 2013 et n'a jamais envoyé le devis malgré plusieurs relances. La société METALAG ne s'est pas déplacée malgré plusieurs relances. La société BOBET s'est déplacé et a proposé un devis pour un montant de 12 948,00€ HT soit 15 485,81€ TTC de l'entreprise BOBET. Le Conseil Municipal retient donc la proposition de l'entreprise BOBET. Le Conseil Municipal demande d'établir un devis pour la peinture de la façade.

Subvention voyage scolaire

Suite à la demande d'accompagnement financier pour les sorties scolaires de fin d'année, le Conseil Municipal décide d'une aide de 650€.

Subvention ETAT

Monsieur le Maire donne lecture du montant des subventions versées à notre collectivité par l'ETAT. Ce montant est sensiblement identique à l'année précédente.

EDF

Monsieur le Maire fait état du récapitulatif des consommations 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012. Ce montant est en forte augmentation par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Réunion du 2 septembre 2013

Travaux Maison de retraite

Madame la Directrice et Monsieur le Maire informent des travaux effectués au sein de la Maison de retraite.

Points sur les travaux

- Rue des vignées : La procédure de consultation est en cours.
- Garage automobile : Les travaux de couverture doivent commencer dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre.
- Maison médicale : La démolition et le terrassement doivent démarrer le 16 septembre. Il faut choisir la couleur de la balustrade et du portail. Il est décidé de mettre un panneau «cabinet médical»
- Marches de la Mairie : Le devis de l'entreprise BLONDEAU est retenu pour un montant de 6 339,52€ HT soit 7 582,07€ TTC.
- Terrain de boules : une finition en 0.2 va être effectuée.
- Ruelle au portier et rue du stade : Une consultation pour la voirie est en cours.



Assainissement

Le Conseil Municipal décide que les factures d'assainissement seront adressées au nom du propriétaire.

Réunion du 1^{er} octobre 2013

Sécurisation voirie Rue des vignées

Suite à la consultation, cinq entreprises ont répondu. L'entreprise STAR est la moins disante pour un montant 58 655,80€ € HT soit 70 151,98 €TTC.
Le Conseil Municipal valide cette offre.



Voirie ruelle au portier et rue du stade, accès abris bus

Suite à la consultation, deux entreprises ont répondu. L'entreprise COLAS est la moins disante pour un montant 11 094,59€ HT soit 13 269,13€ TTC.

AMRF - PLU Intercommunaux

Suite à un courrier de l'AMRF relatif aux PLU intercommunaux le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette mesure qui affaiblirait les Communes Rurales.

Médecin

Monsieur Le Maire fait part de l'installation prochaine du Docteur LEVITCHI à Ste Suzanne.

Plusieurs explications peuvent être retenues :

- Le forcing de l'ARS pour le regroupement des professions de Santé,
- Ste Suzanne est en Z.R.R. (Zone de Revitalisation Rurale), ce qui apporte de nombreux avantages fiscaux et sociaux.
- Même si à ce jour la clientèle est en augmentation, cela a été long à se développer.



Monsieur LEVITCHI a assuré à Monsieur Le Maire qu'il continuerait à suivre ses patients.

Monsieur Le Maire est en discussion avec lui pour tenir 2 ou 3 permanences d'une demi-journée par semaine.

Réunion du 14 novembre 2013

Rue des vignées - Voirie

Monsieur le Maire informe de la réunion qui a eu lieu ce jour. Les travaux débiteront début janvier.

Ecole - Semaine 4,5 jours

Le Conseil Municipal va attendre l'expérience de ceux qui ont démarré en 2012.

Dossier Information EUROVIA

Concernant le dossier EUROVIA, Monsieur le Maire fait part de la réception de l'arrêté du Préfet n°2013297-0003 du 24/10/2013.

Chauffage de l'église

L'entreprise DELESTRE est retenue pour un montant de 16 622,87€ HT soit 19 880,95€ TTC concernant 3 lustres.



Subvention Noël des enfants

Pour organiser une animation à Noël, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 700€ à l'association des parents d'élèves.

Réunion du 19 décembre 2013

	TYPE DE SERVICE	Tarif 2013
1	Concession cimetière 30 ans	125.00
2	Concession cimetière 50 ans	185.00
3	Columbarium 15 ans	270.00
4	Columbarium 30 ans	540.00
5	Columbarium 50 ans	900.00
6	Tenue de registre (dispersion des cendres, dépôt ou retrait d'urne)	50.00
7	SDDO – Location 1 jour (gde salle)	280.00
8	SDDO – Location 2 jours (gde salle)	450.00
9	SDDO – Location 3 jours (gde salle)	550.00
10	Chauffage la journée (gde salle)	55.00
11	Location vaisselle – 100 invités (traiteur st denis)	51.00
12	Location vaisselle + de 100 invités (traiteur st denis)	86.00
13	Réunion longue (grande salle)	140.00
14	Réunion courte d'1 à 2 H. (grande salle) ou vin d'honneur semaine	110.00
15	Réunion avec ou sans chauffage (petite salle)	110.00
16	Terre végétale m3 (suivant disponibilité)	7.00
17	Terre végétale m3 (chargée et suivant disponibilité)	14.00
18	Stère de bois à faire	12.00
19	Tarif horaire agents communaux	34.00
20	Tarif horaire tracto-pelle	40.00
21	Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	25.00
22	Tarif de 1 à 10 photocopies	0.30
23	Tarif de 11 à 20 photocopies	0.25
24	Tarif de plus de 20 photocopies	0.15
25	Tarif journée ouverture pêche	7.00
26	Tarif journée truite	7.00
27	Tarif journée saison pêche	5.50
28	Prix carte saison pêche	32.00
29	Tarif enfant – 12 ans pour la saison	11.00
30	Tarif enfant –12 ans pour la journée	1.60
31	Tarif enfant – 16 ans pour la saison	16.00
32	Tarif enfant –16 ans pour la journée	3.00
33	Prix Heure garderie -- 1 seul enfant	1.70
34	Prix Heure garderie à partir du 2ème enfant	1.25
35	Prix Heure garderie à partir du 3ème enfant	0.90
36	Fax (la page)	1.00
37	Tables et bancs	25.00
38	Intervention ponctuelle (eau, chiens, divers)	35.00
39	Bascule annuel	20.00
40	Bascule unique	7.00

Un site internet est à votre disposition pour découvrir l'histoire du *Tramway de St Denis d'Orques* :

<http://tramwaydestdenisdorques.blogspot.fr/>

Des visites de la Gare sont organisées par groupe sur réservation :

Mairie 02 43 88 43 14.



Calendrier des Fêtes

Janvier

- 10 : Vœux du Maire**
- 15 : Galette « Aînés Ruraux »**

Février

- 5 : Galette AFN**
- 28 : Belote de l'Ecole**

Mars

- 1 : Journée Pêche**
- 2 : Belote de l'Ecole**
- 7 : Assemblée Générale « Comité d'Animation »**
- 8 : Soirée Foot**
- 15 : Théâtre « Familles Rurales »**
- 21 : LOTO « Comité d'Animation »**
- 23 : Elections Municipales 1^{er} tour**
- 30 : Elections Municipales 2eme tour**

Avril

- 12 : Pêche Basse Mercerie**
- 12 : Soirée Ecole « A.P.E. »**
- 25 : LOTO « Aînés Ruraux »**
- 26 : Pêche Basse Mercerie**

Mai

- 1 : Pêche Plauderies**
- 10 : Cochon grillé Pêche/Pétanque**
- 11 : Commémoration du 8 mai**
- 17 : Pêche Basse Mercerie**
- 18 : Randonnée « Randonnées en Pays d'Orques »**
- 21 : Travaux Manuels « Familles Rurales »**
- 25 : Elections Européennes**
- 31 : Barbecue Maison de Retraite**
- 31 : Fête de la Pêche**

Juin

- 1 : Fête de la Pêche**
- 21 : Kermesse école**

Juillet

- 12 : Fête Nationale avec feu d'artifice**
- Soirée Moules Frites « Comité d'Animation »**

Août

- 2 : Barbecue Pétanque**
- 24 : Comice**

Octobre

- 5 : Repas communal du CCAS**
- 8 : Belote « Aînés Ruraux »**
- 11 : Dizaines**

Novembre

- 9 : Commémoration du 11 novembre**
- 12 : Petite Belote « Aînés Ruraux »**
- 22 : Concert Ste Cécile « Musique Municipale »**

Décembre

- 6 : Belote AFN**
- 10 : Travaux Manuels**
- 13 : Repas de Noël « Aînés Ruraux »**
- 21 : Noël des Enfants**
- 31 : Réveillon « Comité d'Animation »**

Recensement Militaire












Démarche obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans, dans les 3 mois suivant leur anniversaire. Le recensement s'effectue en Mairie, sur présentation du livret de famille et d'une pièce d'identité. Une attestation de recensement est alors délivrée et est à conserver précieusement puisqu'elle est demandée lors des inscriptions aux examens, permis de conduire, etc...

La Journée Défense et Citoyenneté : dernière étape obligatoire du parcours, les jeunes sont convoqués environ 12 mois après leur recensement et participent à une journée d'information et de sensibilisation aux métiers de la Défense.

Plus d'infos sur : <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete>

Démarches Administratives

Pièces demandées	A qui s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Carte nationale d'identité : Délai 4 semaines	A la Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none">  2 photos d'identité (identiques)  1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, TH , TF...)  Carte périmée de – de 2 ans ou 1 extrait de naissance (si 1^{ère} demande) 	GRATUIT (sauf si ancienne carte perdue ou volée, prévoir 1 timbre fiscal à 25€*)
Passeport : Délai 4 semaines	Mairie suivant liste (13 en Sarthe) Brûlon, Sablé, Conlie, Evron...	<ul style="list-style-type: none">  2 photos d'identité (identiques)  1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, TH, TF...)  Ancien passeport (si renouvellement)  Carte d'identité ou extrait de naissance 	Timbres Fiscaux (à titre indicatif peuvent changer) : <ul style="list-style-type: none">  Adulte : 89 €*  Mineur : 45 €* A se procurer à la trésorerie ou bureau de tabac
Extrait d' acte de naissance ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : nom, prénoms, date de naissance et noms et prénoms des parents Présenter la carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d' acte de mariage ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage : présenter le livret de famille si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d' acte de décès ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de décès	Indiquer sur demande écrite ; noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
Duplicata du Livret de Famille	A la Mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la Mairie	GRATUIT
Carte grise	A la Mairie ou par courrier adressé directement à la <u>Préfecture Bureau de la Circulation</u>	<ul style="list-style-type: none">  Carte grise  Certificat de cession  Justificatif de domicile, Pièce d'identité  Enveloppe timbrée (tarif en vigueur)  Contrôle technique de - 6 mois pour les véhicules de + de 4 ans (envoyée en recommandé à votre domicile)	Barème suivant la puissance fiscale et l'année de 1 ^{ère} mise en circulation

*Tarif susceptible d'être modifié en cours d'année

3939 ALLO SERVICE PUBLIC

Demande de renseignements administratifs du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.
Par internet sur le site : service-public.fr

URBANISME : vous pouvez télécharger les formulaires sur : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

